

Département de la Dordogne  
**DOSSIER D'INVENTAIRE**  
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme  
et d'Environnement de la Dordogne  
(C.A.U.E. 24).

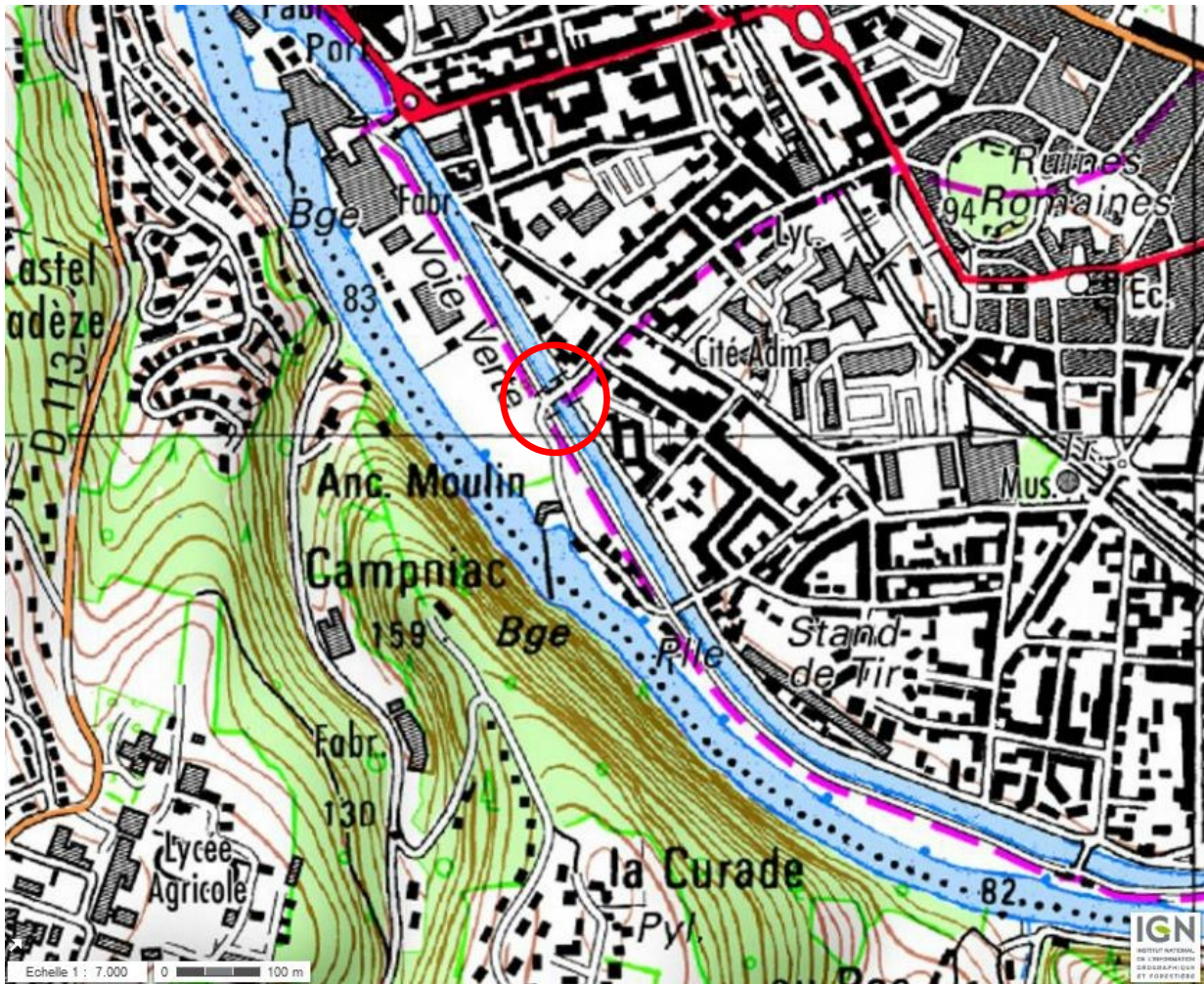
LA PIERRE ANGULAIRE  
Génération mouvement  
Fédération de la Dordogne  
(Association loi de 1901)



**Arrondissement :** Périgueux  
**Canton :** Périgueux-centre  
**Commune :** Périgueux  
**Lieu-dit :** Chemin du Rousseau  
**Édifice :** Pont du Rousseau  
**DOSSIER n°**

# LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Carte IGN (Échelle : 1/7000)  
Longitude : 0° 42' 22,7" E  
Latitude Nord : 45° 10' 49,7" N  
Altitude : 82 m



Vue aérienne

Pont du Rousseau

Moulin du Rousseau



# LOCALISATION CADASTRALE

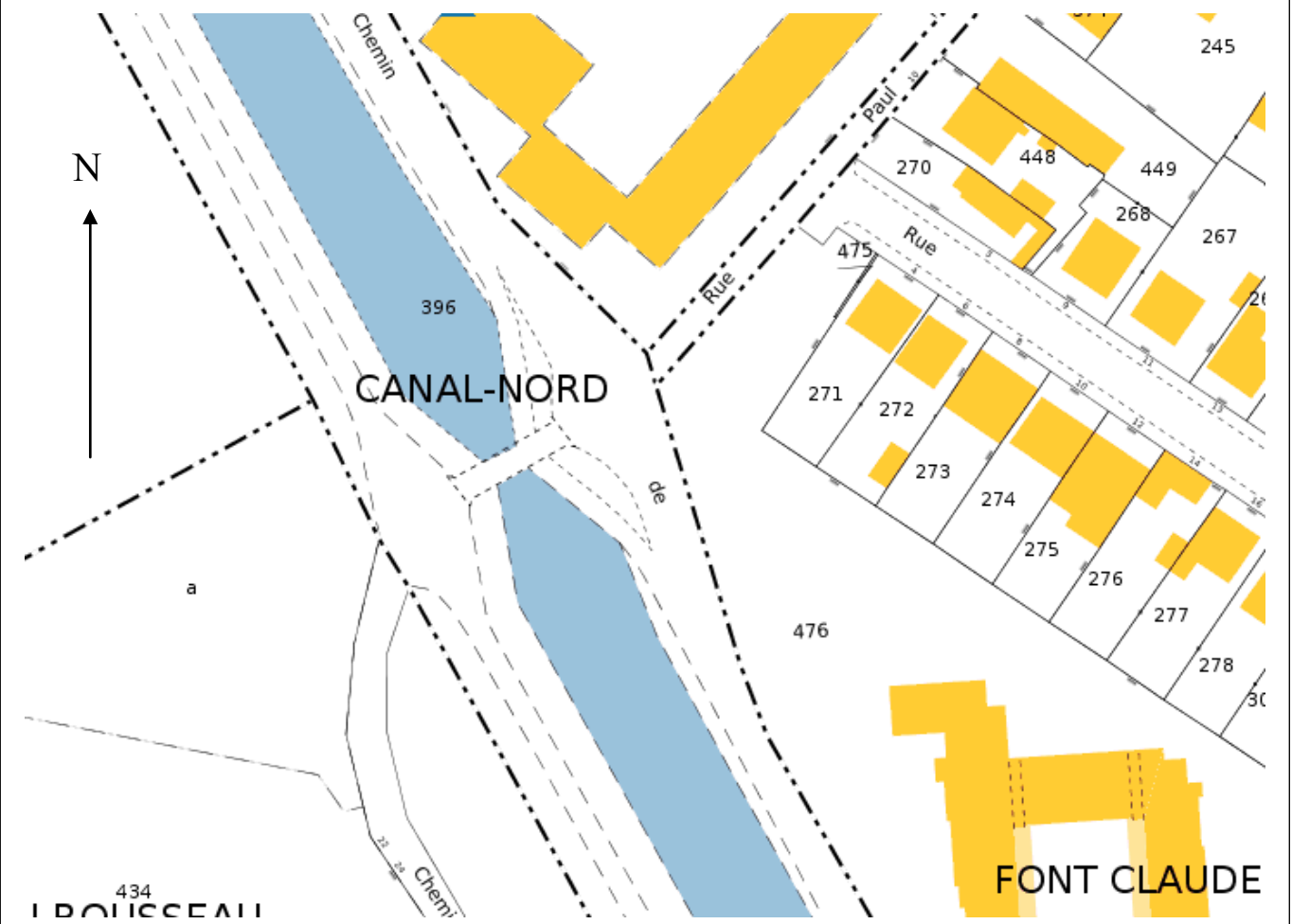
Cadastre en date du : 13/09/2013

Échelle d'origine : 1/1000

Feuille n° BD01

Parcelle n° 396

Nature : Canal

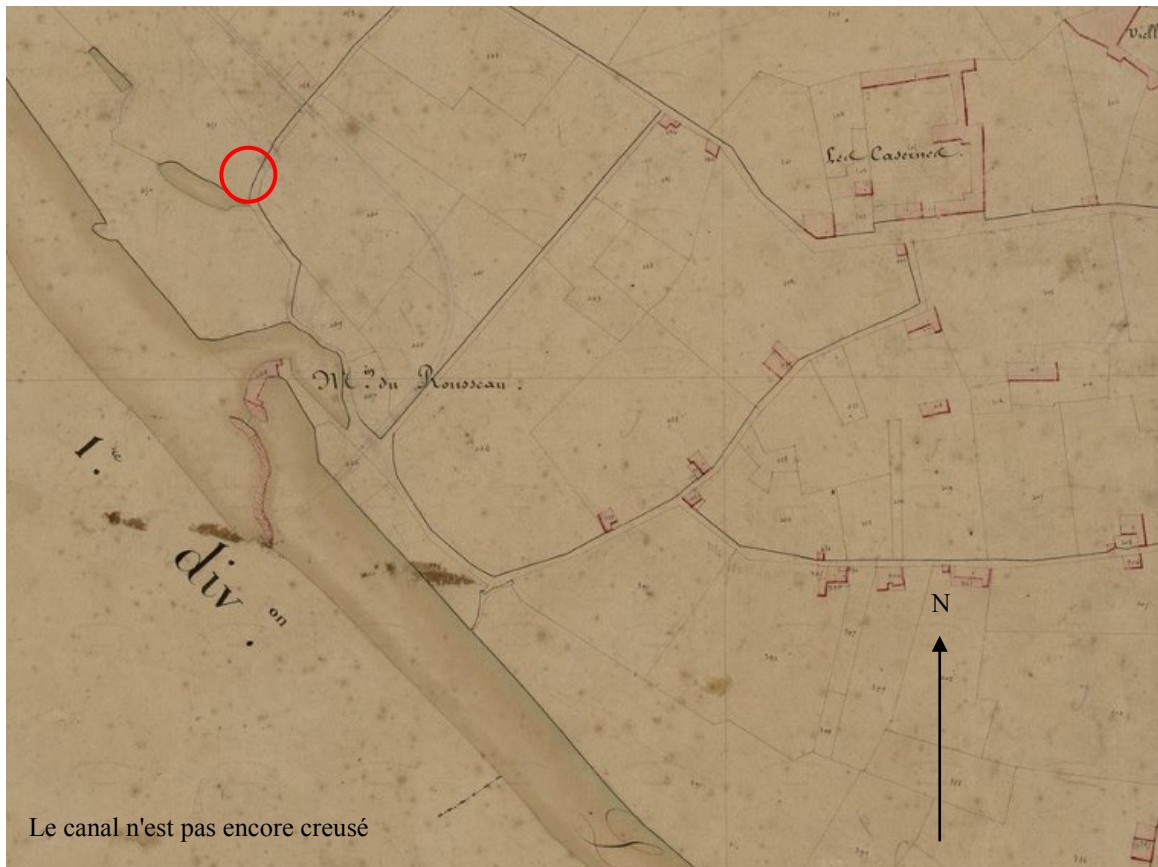


## LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date de : 1828

Échelle d'origine : 1/2500

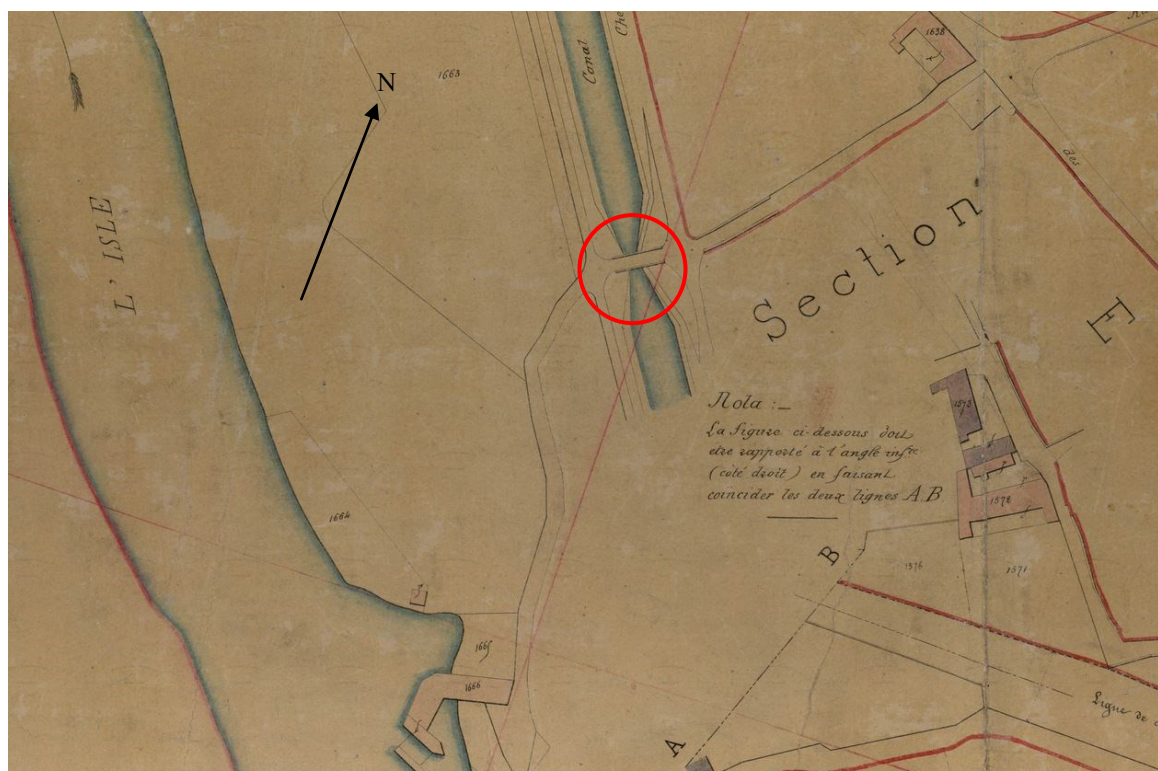
Section : E2



Cadastre en date de : 1874

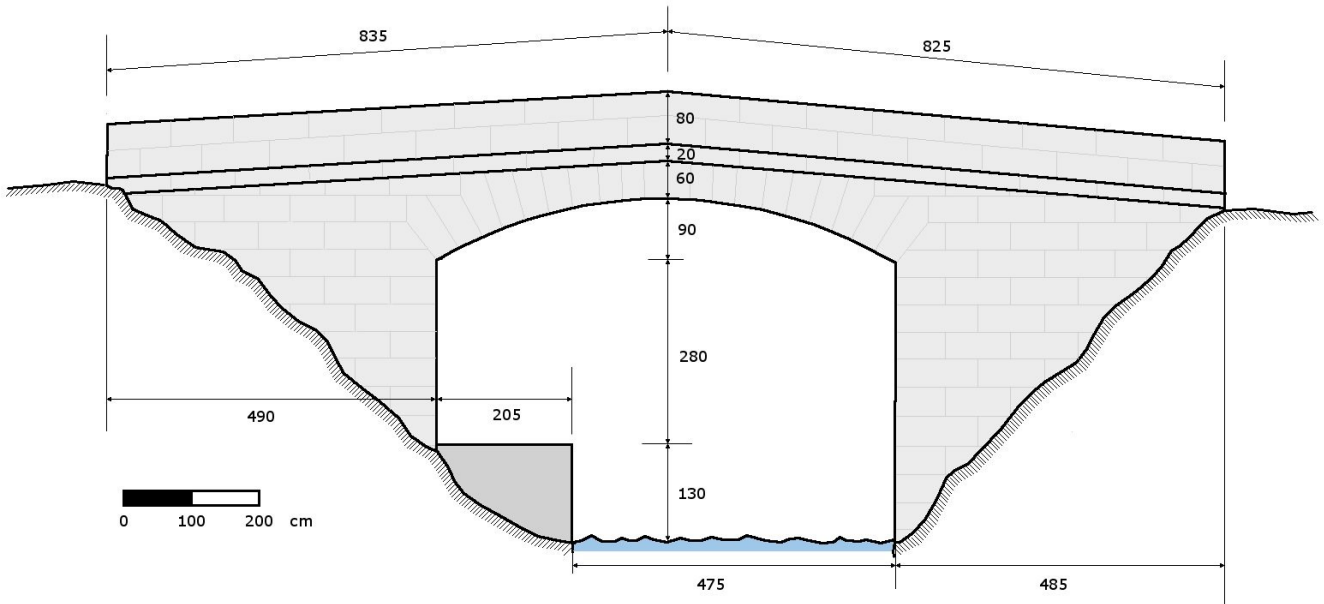
Échelle d'origine : 1/1200

Section : E4 (La Cité)

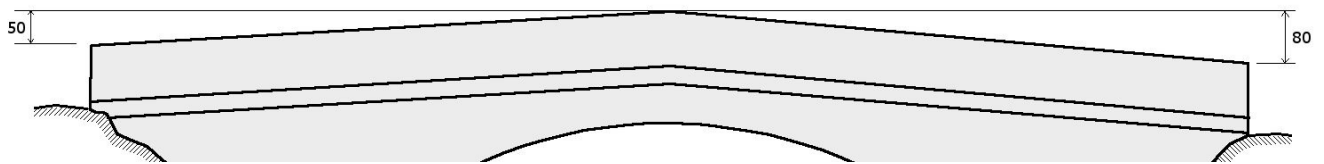


# DESCRIPTIF GRAPHIQUE

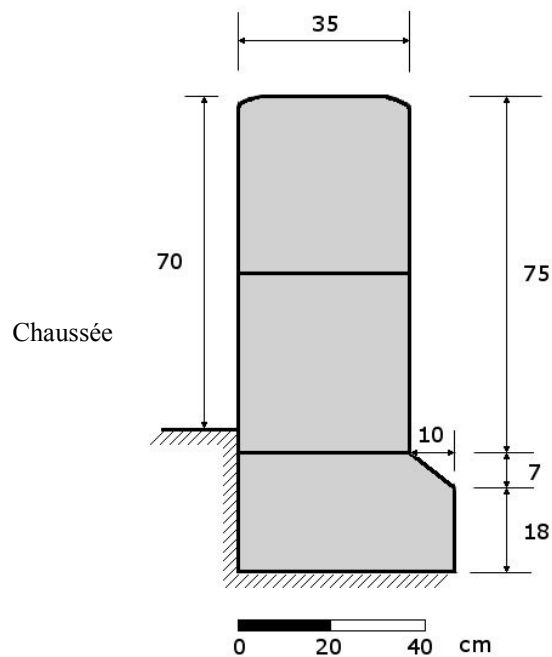
Vue de face



Inclinaison du pont (et de la chaussée)

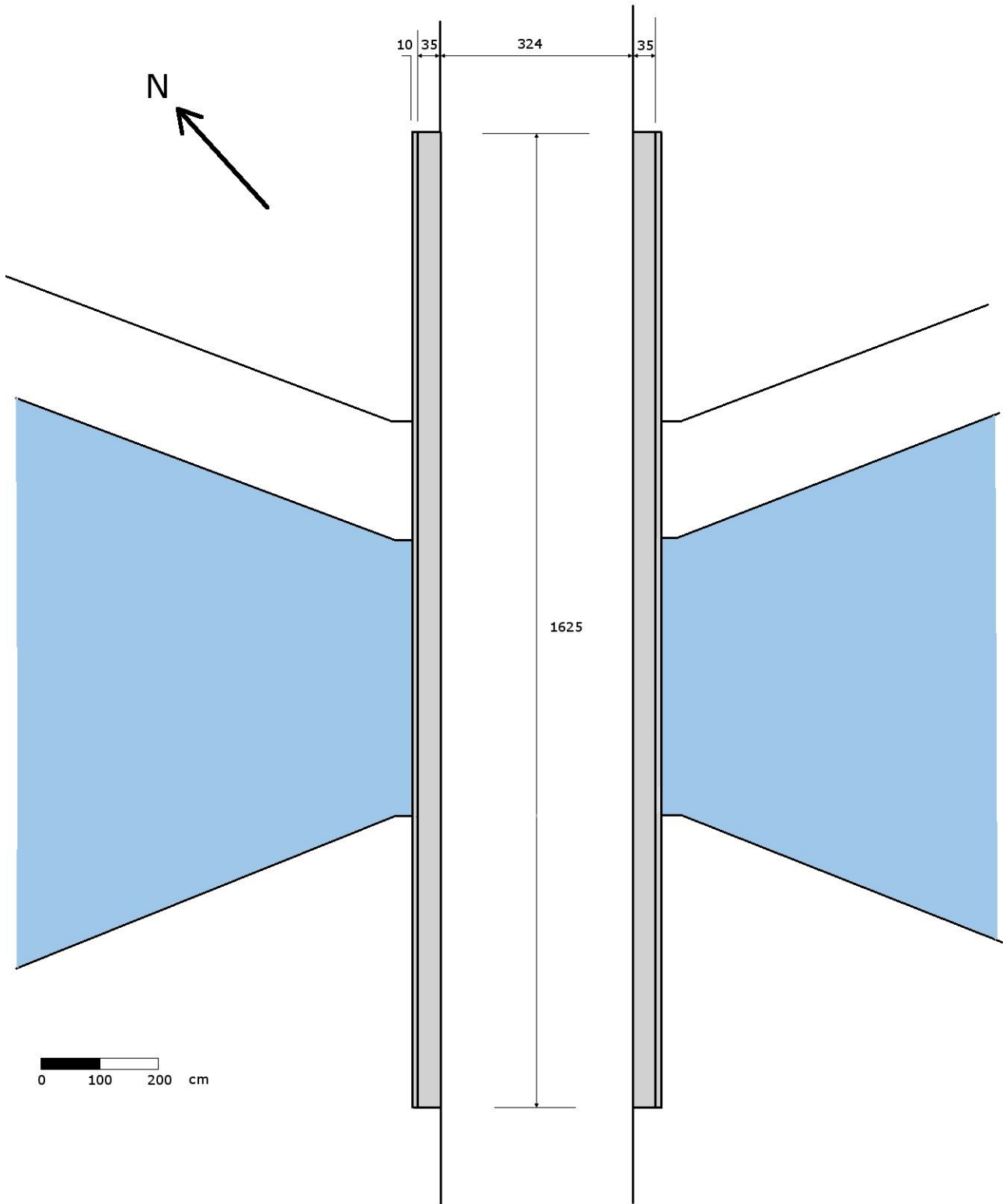


Détail : coupe du parapet



# DESCRIPTIF GRAPHIQUE

Vue de dessus



## DESCRIPTIF ÉCRIT

Le pont du Rousseau est construit sur le canal latéral de l'Isle. C'est l'un des quatre ponts, tous construits sur le même modèle, qui permettent de franchir le canal.

Il appartient à la catégorie des ponts en maçonnerie, c'est-à-dire construits en pierre de taille. Il enjambe le canal, par une unique arche dont la voûte en arc de cercle est constituée de pierres rayonnantes.

Les pierres du tympan et des culées, comme celles de la voûte et du parapet sont des blocs de calcaire du pays.

Une plinthe sépare sobrement le tympan du parapet sur toute la longueur du pont.

Le pont du Rousseau a une portée d'environ 16 m, une flèche de 90 cm et une ouverture de 6,80 m.

Sous le pont la largeur du canal subit un très fort rétrécissement puisqu'elle tombe à 4,75 m contre 16 m sur le reste de son parcours. Le chemin de halage passe sous l'arche de pont, côté ville. A cet endroit il a environ 2 m de large.

Le fût du parapet comporte deux rangées superposées de pierre de taille. Les arêtes des pierres de la rangée supérieure sont légèrement arrondies. La ligne d'extrados, en forme de chapeau chinois très aplati, est constituée de deux segments jointifs au milieu du pont.

La chaussée goudronnée qui permet le passage des véhicules est bombée comme un dos d'âne.

## DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Le « chemin du Rousseau », qui emprunte le pont, a été goudronné.



Les pierres de l'extrémité du parapet sont en équilibre précaire.



## DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Le chemin de halage

Ci-dessous le pont de Campniac, du même modèle que le pont du Rousseau, est épargné par le lierre ce qui laisse mieux voir sa forme générale.



## HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

Selon Marcel Secondat : « *L'annonce officielle de creusement du canal de dérivation de l'Isle parut dans la presse du 15 Septembre 1855; la procédure d'adjudication eut lieu le 21 Novembre 1856 ! D'entrée des difficultés d'acquisition des terrains surgirent! Un certain nombre de propriétaires refusèrent de céder leur terrains. Le 22 décembre 1856, le Préfet écrit au Procureur Impérial qu'il y a lieu de recourir, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, pour les propriétaires qui ont refusé de céder leur terrains à l'administration.* »

Il faut attendre le début de l'Année 1857 pour le percement du dit canal; près de l'écluse de Sainte Claire, les vestiges des anciens thermes gallo-Romains de Vésone furent découvert par les ouvriers. Le creusement du canal et l'utilisation des terres en déblais vont former une digue, côté rivière. Les travaux ne progressent pas vite. La tranchée du canal creusée en partie, de Sainte Claire vers le Port de la Cité se remplissait d'une eau saumâtre sans que l'on ait mis en eau, volontairement, la section creusée. Pour franchir le dit Canal, quatre ponts ont été construit ainsi qu'une maison éclusière (à Sainte Claire) : le pont de Sainte Claire, le pont de Campniac, le pont du Rousseau, le pont de la forge.

Autre témoignage de Marcel Secondat sur la fin des travaux : « *Le 5 Avril 1861, l'Ingénieur en chef des Ponts et chaussées écrit au Préfet que les travaux de construction du canal de dérivation de la Cité sont terminés et le prie de déclarer qu'à partir du 15 Avril, le Canal de dérivation du Rousseau et de la Cité, depuis l'écluse de ce nom jusqu'au moulin de Sainte Claire, et la partie de la rivière Isle, jusqu'au pont neuf à Périgueux, sont livrés à la circulation et que les droits de navigation devront être perçus par l'Administration des indirectes. La longueur ajoutée à la ligne navigable actuelle est de 2900 mètres. Le 15 Mai, le Préfet prend l'arrêté livrant ce canal à la circulation à partir du 20 Mai 1861.* »

En 1957 un projet de comblement du canal et, donc, de destruction des ponts échoue.

En 1970 le remplacement du canal par une voie rapide est projeté mais échoue également.

Enfin, en 1999, l'aménagement des berges du canal, suivi de celui de la « voie verte » ont sauvé le canal et les ponts qui l'enjambent, en en faisant des lieux de loisirs très appréciés de la population périgourdine.

Sources écrites : Blog de J.C. Bonnal inspiré d'un travail de Daniel Delsol

**DEVENIR DE L'ÉDIFICE****OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR**

A l'exception d'une extrémité d'un des parapets dont les pierres, descellées et disjointes, pourraient tomber ou être poussées dans le canal, le pont est en bon état. Il est examiné régulièrement par les services municipaux et par les pompiers car il est le seul passage pour les véhicules des riverains et des membres des clubs de bridge et de billard installés au moulin du Rousseau.

Il serait souhaitable d'arracher le lierre qui recouvre une bonne partie du pont.

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**Noms et prénoms des rédacteurs :** Antenne de Périgueux (Chantal Messenger, Valentin Auro, Monique et Jean-Marie Seugnet, Catherine et François Schunck)

**Dossier achevé le :** 10 avril 2014

**Date de dépôt au C.A.U.E.**